



«CHASSEUR_CODE_CIVILITE» «CHASSEUR_NOM»
«INTITULE»
«CHASSEUR_ADRESSE1»
«CHASSEUR_ADRESSE2»
«CHASSEUR_CP» «CHASSEUR_COMMUNE»

Puymoyen, le 26 février 2021

Nom du territoire : «INTITULE»

N° de matricule : «MATRICULE»

Identifiant (Vote en ligne): «TERRITOIRE_PSEUDO» **Mot de passe** (Vote en ligne):
«TERRITOIRE_PASSWORD»

REF. : 653/BM/CM/CD

Objet : **CIRCULAIRE N°1 : CONVOCATION ASSEMBLEE GENERALE 2021 EN LIGNE**

Dossier suivi par Carine DEMARLY

Madame, Monsieur,

L'assemblée générale de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Charente est un temps fort traditionnel de notre association. Le contexte sanitaire lié à la pandémie de la Covid-19, qui nous avait empêché la tenue de notre assemblée générale en 2020, est toujours d'actualité.

L'état d'urgence perdurant, l'organisation en présentiel de notre assemblée générale sera à nouveau impossible cette année.

C'est un regret pour la FDC16, pour qui ce moment, tout comme les réunions de Sous-Unités Cynégétiques (SUC), permet cet échange direct et riche d'idées et d'informations avec vous.

Cependant, afin d'accomplir ces obligations légales et soumettre à votre approbation les décisions importantes de la vie de la FDC16, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que l'assemblée générale annuelle de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Charente (FDC16) se tiendra, **de façon dématérialisée, le vendredi 16 avril 2021 à 17h00.**

Le vote électronique aura lieu pendant 7 jours soit du 16 avril 2021 à 18h00 au 23 avril 2021 à 18h00.

Pour ce faire, vous devrez vous munir de votre identifiant et de votre mot de passe ainsi que du document détaillant les modalités du vote en ligne adressé conjointement à la convocation.

Vous trouverez, sous ce pli, les éléments suivants :

- 1) L'ordre du jour validé par le Conseil d'Administration.
- 2) La feuille de droits de vote « territoire ».
- 3) La demande de subvention « Nouveau chasseur ».

Conditions de participation

L'assemblée générale comprend tous les membres de la FDC16 ayant versé leur cotisation à quelque titre qu'ils soient affiliés. Chaque titulaire du permis de chasser, adhérent de la fédération, dispose d'une

voix. Il peut donner procuration par écrit à un autre adhérent, titulaire du permis de chasser ou détenteur d'un droit de chasse.

Cette procuration identifie le mandataire et le mandant. Si le mandataire est le représentant d'une personne morale, cela est précisé dans la procuration. Un titulaire du permis de chasser, adhérent à ce titre à la fédération, qui n'est ni titulaire d'un droit de chasse, ni représentant d'une société, d'un groupement ou d'une association de chasse dans le département ne peut détenir plus de 50 pouvoirs.

Chaque titulaire de droits de chasse dans le département, adhérent à la FDC16, dispose d'une voix par 50 hectares ou tranche de 50 hectares jusqu'à un maximum de 2 500 hectares. La superficie retenue pour l'établissement des droits de vote est celle qui a été déclarée lors de l'adhésion annuelle. Il peut déléguer ses voix par écrit à un autre adhérent.

Lorsque le mandant est une personne physique, le mandat désigne expressément soit le mandataire lorsqu'il s'agit d'une autre personne physique soit le représentant légal lorsqu'il s'agit d'une personne morale. Lorsque le mandant est une personne morale, le mandat est donné conformément aux dispositions qui régissent celles-ci. Le mandataire peut être une personne physique ou morale.

Les adhérents de la FDC16, qui disposent de pouvoirs en vue de l'assemblée générale doivent, vingt jours avant la date de celle-ci, adresser à la Fédération la liste nominative des droits de vote dont ils disposent, **soit au plus tard le 27 mars 2021**, date limite impérative.

La liste des adhérents et des droits de vote sont consultables au siège de la FDC16 pendant les huit jours précédant l'assemblée générale. Aucun mandataire ne peut détenir plus de voix, pouvoirs inclus, qu'un centième du nombre total des adhérents de la campagne cynégétique précédente.

Une feuille de droits de vote « territoire » est jointe à la présente convocation. Votre dossier de vote doit obligatoirement parvenir au siège de la FDC16 avant le 27 mars 2021 (cachet de la Poste faisant foi).

COMMENT VOTER EN LIGNE ?

- 20 jours avant la date de l'assemblée générale : réception des procurations par le secrétariat de la FDC16.
- 20 jours avant la date de l'assemblée générale : réception des questions posées par les adhérents pour être inscrites à l'ordre du jour.
- 8 jours avant la date de l'assemblée générale : la FDC16 met à disposition les documents et les pièces utiles au vote (qui comprend notamment la liste des questions inscrites à l'ordre du jour par demande des adhérents)



Accès à votre Espace Adhérents

Vous allez accéder à l'Espace Adhérents de la Fédération des Chasseurs de la Charente, espace réservé aux chasseurs et aux responsables de territoire de la fédération, dès que vous serez authentifié au moyen d'un identifiant et d'un mot de passe.

Pour un accès chasseur : l'identifiant correspond à votre identifiant Guichet Unique de 14 caractères présent sur votre titre de validation du permis de chasse et le mot de passe à votre date de naissance au format JJ/MM/AAAA (exemple : 18/05/1958).

Pour un accès responsable de territoire : votre identifiant et votre mot de passe vous ont été communiqués par courrier ou par mail.

Cet espace est conçu pour faciliter les échanges avec la fédération et vous permettre, de manière interactive, de saisir des données que vous devez jusqu'à présent envoyer par courrier, et d'obtenir dynamiquement des graphiques et des états concernant ces données.

Bonne navigation !

	Identifiant
	Mot de passe
<input type="button" value="Connexion"/>	
Mot de passe oublié ?	

CODES DE CONNEXION

Pour rappel, veuillez trouver ci-dessous vos codes de connexion à Retriever :

- Identifiant : «TERRITOIRE_PSEUDO»
- Mot de passe : «TERRITOIRE_PASSWORD»

Pour accéder à votre espace de vote, vous devez suivre le lien qui vous sera transmis ultérieurement puis saisir votre identifiant et votre mot de passe.

Pour toute question sur le scrutin, vous pouvez contacter directement Carine DEMARLY (carine@chasseurcotecharente.com ou 05.45.61.84.61).

Fédération Départementale des Chasseurs de la Charente

Association agréée au titre de la protection de l'environnement

Rue des Chasseurs - ZE - 16400 PUYMOYEN

05 45 61 50 71 - contact@fdc16.com

Association loi 1901 - Siret 781 172 606 000 27 - APE 9312Z

www.fdc16.com

Question à soumettre à l'assemblée générale

Les adhérents qui souhaitent soumettre une question à l'assemblée générale doivent envoyer une lettre recommandée avec accusé de réception à la Fédération Départementale des Chasseurs de la Charente, pour qu'elle soit reçue au secrétariat de la FDC16 **au plus tard le 27 mars 2021**.

Cette question doit être présentée par 50 adhérents.



Subvention « Nouveau chasseur »

Dans le cadre de l'opération « permis de chasser à 0 € », si vous avez accueilli un nouveau chasseur au cours de la saison de chasse 2020-2021, merci de bien vouloir nous transmettre le document joint accompagné d'un RIB **au plus tard le 27 mars 2021**.

Médailles et distinctions

Si vous souhaitez voir une personne décorée, œuvrant ou ayant œuvré pour la cause cynégétique, merci de bien vouloir demander l'imprimé spécifique à l'adresse suivante : carine@chasseurcotecharente.com.

Toute demande de décoration devra impérativement être retournée à la FDC16 avant le 27 mars 2021 via le formulaire prévu à cet effet.

Toute demande reçue après cette date ne sera pas recevable. Le nombre étant limité, chaque proposition sera étudiée en Conseil d'Administration et validée ou non. Nous vous tiendrons informés de la suite réservée à chaque demande.



« La chasse, cœur de biodiversité »

La Fédération Nationale des Chasseurs (FNC) vient de réaliser un document, au titre évocateur : « La chasse, cœur de biodiversité ». Ce véritable manifeste pour la chasse a pour ambition de nous montrer tels que nous sommes, en toute transparence, acteurs de notre passion au service d'une biodiversité durable et d'une ruralité vivante.

La chasse est notre bien commun.

Nous en sommes convaincus. Reste à convaincre celles et ceux qui prennent la parole en posant des questions souvent légitimes malgré les vociférations des « anti » de tous bords. Il y a urgence à sortir du bois.

La chasse a besoin d'être expliquée, c'est sa meilleure défense.

Ces 20 pages, sont autant de plaidoyers pour la chasse, à l'heure où nos opposants veulent gommer le plaisir, les traditions et repeindre la ruralité en couleur sombre. Nous pouvons être fiers de ce que nous faisons, au quotidien, dans nos territoires ruraux :

- Combien d'arbres plantés, de haies entretenues, d'oiseaux bagués, de chemins ruraux préservés et de fêtes de villages organisées ?
- Qui sait que les chasseurs, dès leur fusil posé, contribuent pour près de 2,9 milliards d'euros à la nature chaque année ?
- Qui d'autre que nous, peut se prévaloir d'un tel résultat qui bénéficie aux autres usagers de la nature que sont les agriculteurs, les randonneurs, les forestiers ?

La chasse n'est pas un problème mais une chance pour la ruralité. Notre activité est légale et strictement encadrée, n'en déplaisent à ceux qui travestissent les faits pour attaquer nos modes de vie et notre rôle.

Nous ne pouvons attendre les bras croisés face aux nombreuses attaques et nous détaillons ainsi dans ce document nos différentes missions de service public à la fois pour préserver la biodiversité, la régulation des espèces mais aussi notre rôle de sentinelle sanitaire.

Ce manifeste de 20 pages a été distribué aux 600 000 élus de la République. La FDC16 est fière d'offrir à chaque responsable de territoire de chasse charentais un exemplaire de cette magnifique plaquette riche d'informations, qui vous servira au quotidien pour expliquer et argumenter sur notre passion et notre art de vivre.

Conclusion

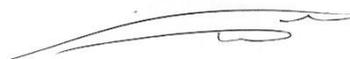
Vous remerciant par avance de votre participation à cette assemblée générale en ligne, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Secrétaire Général,



Claude PINEL

Le Président,



Bruno MEUNIER